ARRITTI

nu 2735 da u 17 à u 23 di ferraghju 2022

56a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Internaziunale p. 5

Bruit de bottes en Ukraine

Depuis l'été 2021, après la très large réélection de Gilles Simeoni à la tête de l'Exécutif de l'Assemblée de Corse, la question est posée d'un possible changement de politique de l'État en Corse. À cette question était lié le sort du préfet de Corse, Pascal Lelarge, qui, arrivé un an plus tôt, avait multiplié les initiatives et les propos hostiles à la majorité nationaliste issue des urnes. Il a fallu huit mois pour que ce signe attendu et nécessaire soit enfin donné. À lire p.3.

Changement de préfet, changement de politique ?

Prix des carburants p. 4

Le Conseil exécutif demande des mesures au gouvernement

Déploiement de la 5G en Corse p. 6-7

La Collectivité de Corse lance une consultation

Torna un bellìssimu cantu di Canta u Populu Corsu, frà i primi ch'ellu ci hà rigalatu u gruppu, chì offre un addattazione di u famosu *«j'écris ton nom»* di Paul Eluard, è canta a nostra brama di libertà.
À tutti quelli chì ne màncanu.

Libertà
Vogliu scrive u to nome

Nant'à e neve di ritondu
Sopr'à u mare prufondu
E petre di l'alte cunfine
E rinaghje di e marine
Libertà!

Pè u cuccu è u culombu
Pè a chjama è u ribombu
Pè u fiore muntagnolu
U secretu macchjaghjolu
Libertà!

In l'anticu campu santu
Cù a santa croce accantu
In cima di u campanile
Nant'à u ceppu di u fucile
Libertà!

Sopr'à Tavignanu è Golu
Sparghje infine lu to volu
Pè u solcu pè a terra
Pè a lingua è a bandera
Libertà!

Poi per ogni patriottu
Oghje incarceratu à tortu
Per ogni generazione
Di a Corsica Nazione
Libertà! ■

Accapu di a reddazzione

Martoriu

Pocu fà, i nostri amichi di Corse Net Infos* consacràvanu un artìculu à a viulenza fatta à i zitelli. Dicìa st'artìculu chì u serviziu di piedatrìa di l'uspidale di Bastia conta ogni mese cinque zitelli vìttime di viulenze è ch'ella hè assai penserosa a situazione in Cismonte. Ss'infurmazione hè inchietante. Francatu u secondu millenariu, e statìstiche di e viulenze fatte à i zitelli sò tremende. L'associ di a prutezzione di a zitellina dìcenu chì un zitellu more à pocu pressu tutti i cinque ghjorni in Francia, chì ottu volte nant'à dece, e viulenze fatte à i zitelli si fàcenu à u senu stessu di a so famiglia, è chì 5 à 10% di i Francesi dìcenu ch'elli sò stati vìttimi d'un incestu quand'elli èranu chjuchi. È sò forse custati assai sottu evaluati per vìa di u silenziu di ssi zitelli è di e malfatte piatte daretu à ciò ch'omu pensa esse u calore di una casa è l'amore d'una mamma o d'un babbu... U fenòmenu nant'à i retali suciali di #metoo o #iwascorsica, e testimugnanze di sse donne è omi marturiati in a so zitellina còntanu già assai quant'ella pesa in Corsica sta realità. Trà e viulenze fisiche, e viulenze sessuale, u tralasciu è l'abandonnu o e viulenze psiculògiche, u zitellu chì face cunfidenza à e personi maiò, perchè hè u so riferimentu è ch'ellu hè incapace di rimèttele in càusa, ùn hà mezu di difèndesi o di riagisce à u frastornu. In più di ssu trattamentu insuppurtèvule u zitellu ùn pò custruìscesi è si trova in un mancu affettivu tremendu. Ùn pò cresce nurmalamente è tutta a so vita serà ciambuttata da sse prime annate di suffrenze è martoriu. Perde a fiduccia è ancu l'imàgine pusitiva di sè stessu, à le volte ssi corci zitelli finìscenu male, trà a delinquenza, a prustituzione, a droga, l'alcolu. A maltrattanza hè difficiule à scopre è à dinunzià, à le volte i parenti ùn sò mancu cuscenti ch'elli maltràttanu i so zitelli perchè sò stati anch'elli straziati in a so zitellina è riprudùcenu ciò ch'elli anu amparatu è ch'era u so solu mudellu di una vita di famiglia. A lege ùn risponde micca abbastanza à sse situazioni, ci volerebbe di più circundà e famiglie mà in a sucietà d'oghje induve tuttu ciò chì emana di u suciale hè di più in più ridottu, quelli chì pudìanu eri esse testimogni smarìscenu o s'addebbulìscenu. L'assistente suciale di u quartieru o di a scola, u mèdicu, l'insignante, anu un rolu impurtante per avvèdesi sè una situazione hè gattiva. Ma l'ecunumìe è e redduzzioni bugetarie ùn li permèttenu più d'esse presenti è attenti cum'elli èranu nanzu. U vicinu ùn sà cumu riagisce, hà a paura di sbagliassi, o d'avè prublemi anch'ellu. U zitellu hè u più suvente solu di pettu à a so suffrenza. In u mondu a situazione hè ancu di più pèssima. Secondu à l'Unicef, tutte e cinque minute, un zitellu more d'un attu di viulenza. Tutte e sette minute, un aduliscente hè tombu da un attu di viulenza. 15 millioni di ghjòvani da 15 à 19 anni sò stati viulentati. A guerra, u sottusviluppu, fàcenu di i zitelli e prime vìttime di e viulenze in u mondu. Di più cuntrollu, di più ascolta, di più sustegnu... a prutezzione di a zitellina deve esse una priurità sucietale. ■

Fabiana Giovannini.

** https://bit.ly/3LxD9rF*

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Changement de préfet, changement de politique ?

Depuis l'été 2021, après la très large réélection de Gilles Simeoni à la tête de l'Exécutif de l'Assemblée de Corse, la question est posée d'un possible changement de politique de l'État en Corse. À cette question était lié le sort du préfet de Corse, Pascal Lelarge, qui, arrivé un an plus tôt, avait multiplié les initiatives et les propos hostiles à la majorité nationaliste issue des urnes. Il a fallu huit mois pour que ce signe attendu et nécessaire soit enfin donné.

Pascal Lelarge avait été le successeur de Franck Robine dont le passage de six mois sur l'île avait été un marqueur d'ouverture après la personnalité rigide et très hostile de Josiane Chevalier. On peut affirmer que Pascal Lelarge a été pour sa part un digne successeur de Bernard Bonnet ! La décision du gouvernement de son départ était attendue, et c'est un point a priori positif, même s'il est trop tôt pour savoir dans quelle démarche le nouveau préfet, Amaury de Saint Quentin, s'inscrira.

Sur la longue période, depuis l'élection d'Emmanuel Macron, le gouvernement et l'État ont été des opposants actifs à la volonté d'émancipation de la Corse à travers de nouveaux changements institutionnels. Depuis décembre 2017, date de la première élection de Gilles Simeoni à la tête de la nouvelle Collectivité de Corse, quarante-huit mois sont passés dont l'orientation négative a été constante malgré les six mois de l'interim de Franck Robine.

En sera-t-il différemment en 2022 ? Tout dépendra de la feuille de route du nouveau préfet.

Quoiqu'il en soit, après plusieurs mois de tergiversations, le jeu politique semble enfin s'éclaircir un peu. Le premier signal a été donné avant Noël quand le gouvernement, contre la prophétie du préfet Lelarge, a admis sa responsabilité dans le dossier Corsica Ferries et accepté de financer une bonne moitié de l'amende infligée par les tribunaux. La question du rapprochement des prisonniers politiques est pour l'instant toujours bloquée, même si de nouvelles actions sont venues renforcer notre position en Janvier, comme la visite qui leur a été rendue par plusieurs parlementaires de différents groupes dans la prison de Poissy, et la position publique exprimée par Yannick Jadot, un des principaux candidats dans l'élection présidentielle.

Les clivages sont désormais au sein même de la majorité d'Emmanuel Macron, notamment par rapport à l'ex-Premier Ministre, Edouard Philippe qui est sur une ligne très dure. Les adversaires de la Corse veulent appliquer à Yvan Colonna, Pierre Alessandri et Alain Ferrandi le même sort que celui réservé aux détenus d'Action Directe, qui sont restés en prison jusqu'aux derniers jours de leur vie. Ils espèrent bloquer le processus politique initié à l'Assemblée Nationale qui doit conduire à ce qu'il en soit autrement, ce qui donnerait satisfaction aux Corses qui, collectivement, le souhaitent, toutes tendances confondues. La question n'a manifestement pas été tranchée, ce qui explique l'annulation de dernière minute, entre Noël et le Jour de l'An, de la réunion de la commission technique abordant la question des Détenus Particulièrement Signalés (DPS), et l'absence de nouvelle réunion depuis.

Au-delà de ce dossier délicat en pleine campagne électorale, quel type d'annonce le gouvernement pourrait-il faire, probablement lors du voyage officiel à venir du Premier Ministre, voyage annoncé depuis plusieurs semaines ? Désormais, toute promesse gouvernementale est par nature une promesse électorale. Pour autant, une parole donnée à 68 % des électeurs corses ne saurait être retirée facilement par celui qui l'a prononcée une fois l'élection passée. Donc si Macron fait une ouverture, il sera tenu, et s'il perd, son successeur sera aussi amené à en tenir compte. L'action de ces dernières semaines a de toute façon abouti à remettre la question corse à l'agenda des élections à venir. Le départ du préfet Lelarge est une bonne nouvelle qui peut débloquer le dialogue avec Paris. Mais celui-ci ne ferait que commencer. ■

Ecunumìa

Prix du carburant

Le Conseil exécutif demande des mesures au Gouvernement

1,81 € le litre à la pompe pour le gazole et 1,89 € le sans-plomb 95, ce sont des prix qui font fortement réagir les Corses depuis quelques mois. Face à cette situation d'urgence, l'Exécutif a décidé d'adresser un courrier au Premier Ministre la semaine dernière. Les demandes sont détaillées dans un communiqué de presse partagé le 11 février dernier.

Une situation urgente. En moyenne, le prix du carburant serait supérieur de 15 centimes par litre sur le SP95 et de 11 centimes par litre sur le gazole. Le surcoût, *« qui pèse sur le pouvoir d'achat des Corses »* serait alors de 7,50 euros et de 5,50 euros pour chaque plein d'environ 50 litres. Pour faire face à la flambée des prix, le Conseil exécutif demande au Gouvernement de prendre immédiatement deux mesures conservatoires par décret dans le but de soulager la charge financière des Corses.

Le Premier Ministre Jean Castex avait déjà été interpellé par l'Assemblée de Corse en octobre 2021 au sujet d'un encadrement des prix du carburant. L'Assemblée avait alors adopté à l'unanimité la proposition du Conseil exécutif de mettre en place un mécanisme d'encadrement des prix et une fiscalité adaptée. *« Cette délibération anticipait déjà, au regard de la conjoncture, le risque de nouvelle flambée des prix du carburant aujourd'hui observée sur le continent et de façon encore plus prégnante en Corse »* indique le communiqué de l'Exécutif territorial. Si la réponse de Matignon le 2 février dernier indique *« que les ministres concernés allaient procéder à un examen de la requête »*, le niveau record du prix du carburant nécessite désormais des mesures d'urgence : *« la temporalité nécessaire à la mise en place d'un mécanisme pérenne apparait désormais incompatible avec l'urgence de la situation en Corse »*.

Les deux options proposées. Selon le communiqué, la première solution serait alors la mise en place d'un blocage des prix du carburant en Corse par décret pour une période de six mois. Elle serait appliquée sur l'approvisionnement et le stockage du carburant. La seconde solution serait une majoration de l'indemnité inflation de 100 euros mise en place à la fin de l'année dernière et versées aux revenus les plus modestes. Elle serait *« à hauteur du montant du différentiel entre le prix moyen à la pompe du carburant et sur le Continent et le prix moyen en Corse »*.

Un courrier adressé au PDG du groupe Total. Le Conseil exécutif a également adressé un courrier au PDG du groupe Total *« suite à la mesure volontariste annoncée par le groupe Total, consistant en une remise sur les prix des carburants de 5 euros en caisse pour un plein de 50 litres »* pour demander *« d'en porter la valeur au niveau du différentiel des prix appliqués sur l'île »*. La mesure de contrôle des prix mise en place par Total a pris effet le 14 février dernier assurant une baisse de 10 centimes par litre pour les usagers du rural (6000 communes françaises) et ce jusqu'au 15 mai*.

Cependant le Syndicat du carburant de Haute-Corse (SCHC) estime que la décision de Total pourrait entrainer une situation de concurrence déloyale. En effet, cette décision pourrait pénaliser les distributeurs concurrents comme Vito Corse et Ferrandi Esso de taille plus modeste. Dans un communiqué daté du 12 février, le syndicat dénonce une opération impactant les autres distributeurs qui ne pourront pas effectuer un alignement des prix, ce qui amènerait à une fragilisation des petites stations insulaires. Le syndicat propose alors un encadrement des marges comme sur l'île de la Réunion depuis l'adoption de la Loi Lurel en 2013.

Le Président de l'Exécutif ainsi que la Présidente de l'Assemblée de Corse et la Présidente du CESEC tiendront prochainement une conférence sociale *« permettant de traiter notamment de cette problématique, comme des autres questions ayant un impact fort sur le pouvoir d'achat des Corses »*. ■ **Pauline Boutet-Santelli**

** Ndlr : Une mesure qui devrait coûter à la multinationale quelques 50M d'euros à mettre en parallèle avec les 16 milliards de dollars (près de 15 mds d'euros) de bénéfices de l'enseigne cette année.*

Conférence de presse de Core in Fronte

Core in Fronte a tenu une conférence de presse ce samedi 12 février devant le dépôt pétrolier de Lucciana pour dénoncer la situation de « monopole » imposé par le groupe Rubis qui contrôle 75 % des Dépôts pétroliers de la Corse. Pour Core in Fronte ce monopole serait la raison principale du surcoût du prix des carburants. Un surcoût inexpliqué alors que la TVA sur les carburants est moins élevée en Corse (13 %) que sur le continent (20 %) et alors que l'île bénéficie aussi d'une baisse (décidée par la Collectivité de Corse) de 1,5 cts le litre de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Core in Fronte réclame un *« blocage des prix et des marges »* par un mécanisme de régulation semblable à celui que l'on peut trouver pour certaines îles pour garder la maîtrise, au niveau de la production, comme du transport, du stockage ou de la distribution (décret Lurel). Selon son porte-parole, Paul Félix Benedetti, *« il faut donner la possibilité à la Collectivité de Corse de prendre possession d'une part stratégique des dépôts pétroliers par une adaptation règlementaire »*. Pour Core in Fronte, l'intérêt de la Corse et de son aménagement du territoire doit primer sur la logique de profit des actionnaires. Le parti nationaliste prône la création d'une société d'économie mixte regroupant actionnaires, pompistes indépendants, Collectivité de Corse et groupes pétroliers qui pourrait garantir une maîtrise des prix dans l'intérêt du peuple corse. ■

L'actualité internationale n'en finit pas de rebattre les cartes à travers des conflits multiples. Arritti poursuis l'analyse sur la situation en Ukraine.

Bruits de bottes en Ukraine

Le basculement soudain et massif de la flotte russe de la mer Baltique vers la mer Noire rend de plus en plus plausibles les alertes lancées par les services secrets américains. La Russie semble prête à entrer en guerre à propos de l'Ukraine. Ou du moins, sa démonstration de force, en vue d'obtenir des concessions très importantes, inclut la menace de passer à l'action si l'on ne cède pas suffisamment à ses exigences. Quelle négociation faudrait-il mener pour désamorcer ses intentions belliqueuses ? Et sinon, quelle riposte pour en limiter l'impact ?

Les Ukrainiens s'attendent désormais à subir la guerre. Face à l'armada russe, leur flotte pèse peu en Mer Noire, et les bombardements depuis les canons des destroyers au large d'Odessa ou Marioupol seraient utilisés pour faire capituler son armée, en même temps que les bombardements aériens. Les victimes civiles seront alors très nombreuses.
L'avancée des troupes russes en territoire ukrainien commencerait évidemment par les territoires du Donbass déjà passés sous le contrôle de séparatistes pro-russes. Puis leur progression fera face à une armée ukrainienne qui se trouve encerclée, au nord par les troupes stationnées en Biélorussie, et au sud par les canonnades de la marine russe seule maître en Mer Noire. Jusqu'où devra-t-elle reculer pour ne pas être anéantie ? Poutine peut s'attribuer rapidement le contrôle total de la Mer d'Azov, mer fermée entre Ukraine et Russie, dont il contrôle étroitement l'accès depuis qu'il a annexé la Crimée. Cela suffira-t-il à ses ambitions, au-delà de la Crimée qu'il considère déjà définitivement russe ?

L'armée ukrainienne a été renforcée et bénéficiera d'une légitimité naturelle dans ses combats. Aviation et troupes terrestres seront au premier rang pour défendre des lignes de défense préparées de longue date afin d'empêcher la progression des troupes russes. Et, si le front recule, l'occupation de nouveaux territoires hostiles par Moscou pourrait se transformer en bourbier face à une guérilla qui sera soutenue internationalement, notamment par les pays européens voisins.
En réalité, comme toute guerre, celle-là est imprévisible. La seule certitude est que le coût humain en sera considérable, pour un résultat politique que ni vainqueurs ni vaincus ne peuvent réellement anticiper.

Qu'espère la Russie en déclenchant les hostilités ? La supériorité supposée de ses armes lui permet de penser gagner la première bataille. Mais l'argent est le nerf de la guerre, et les sanctions économiques occidentales seront désastreuses pour son économie, tandis que le maintien de troupes d'occupation appelle des moyens financiers très lourds. Les USA ont expérimenté en Afghanistan à quel point il est compliqué et coûteux d'imposer un ordre nouveau à des peuples qui s'y refusent.
L'Ukraine est dirigée par ceux qui, depuis la chute du mur de Berlin, aspirent à rejoindre la construction européenne. Après l'effondrement de l'ex-URSS, Pays Baltes, Pologne, Hongrie Slovaquie ou Tchéquie ont suivi le même mouvement, et, rétrospectivement tous ces peuples ont apprécié de se voir intégrés à un continent démocratique et solidaire. Le PIB par habitant de la Pologne par exemple, grâce aux fonds de la politique de cohésion, se rapproche désormais des standards européens, après deux décennies d'une politique de rattrapage largement dotée. Vingt ans après, la stabilité politique interne imposée par Poutine via une dictature a redonné à la Russie une nouvelle place sur l'échiquier politique mondial. Il se pose en leader d'autres régimes dictatoriaux qui lui sont rattachés comme la Syrie de Bachar El Hassad, maintenu au pouvoir envers et contre tous, ou les putschistes africains qu'il veut fédérer à son profit, comme au Mali par exemple.

La concession essentielle que Poutine attend de l'Ukraine est le renoncement de son peuple à rejoindre le « monde démocratique » incarné par l'Europe. Pour cela il veut le retour à Kiev d'un régime autoritaire placé directement sous l'autorité de Moscou, comme en Biélorussie, comme cela l'était déjà du temps des tsars, puis, un demi-siècle durant, au sein du Kominterm mis en place par Trotski puis par Staline. On imagine mal les dirigeants ukrainiens prêts à un tel compromis pour éviter une guerre.
Il n'y aura alors qu'une seule limite à la prétention du dictateur russe, elle tient à l'esprit de résistance du peuple ukrainien, et à l'appui, direct et indirect, que cette résistance mobilisera en Europe, et au-delà.
À moins que l'Ukraine ne renonce d'emblée, une guerre sera probablement déclenchée. Alors que notre continent connaît la paix depuis 1945, les suites de l'agression aujourd'hui orchestrée par Moscou sera pour l'Histoire de l'Europe une terrible régression. ■
François Alfonsi.

DERNIERES MINUTES Alors que nous nous apprêtions à mettre sous presse Arritti, Vladimir Poutine semblait revenir sur ses intentions belliqueuses… Le Kremlin annonçait ce mardi 15 février rappeler ses unités jusqu'ici déployées sur la frontière ukrainienne. Le Président russe a affirmé ne *« pas vouloir d'une guerre »* : *« c'est pour cela qu'on a avancé nos propositions pour un processus de négociations. Nous sommes prêts à aller sur le chemin de la négociation »*.
De son côté l'OTAN informait que s'il y avait des *« signaux de la part de Moscou pour une poursuite de la diplomatie »*, *« aucun signe de désescalade »* n'était pour autant donné.
Du côté de l'Ukraine, le chef de la diplomatie s'est félicité : *« Ensemble avec nos partenaires, nous avons réussi à empêcher toute nouvelle escalade de la part de la Russie »*.
Jean Yves Le Drian, ministre français des Affaires étrangères, a déclaré que *« tous les éléments étaient réunis pour une offensive militaire forte de la Russie en Ukraine »* mais que *« rien n'indique aujourd'hui »* que Vladimir Poutine ait pris une décision. ■

Déploiement de la 5G en Corse : danger ou progrès ?

La Collectivité de Corse lance une consultation citoyenne

« **Le déploiement de la 5G soulève des enjeux essentiels en Corse :** choix de société, modèle économique, impacts sur la santé et sur l'environnement… Le 31 juillet 2020 l'Assemblée de Corse votait un moratoire sur ce sujet afin que les élus et les Corses dans leur ensemble puissent se forger un avis éclairé et s'orienter vers un développement responsable et réfléchi de cette technologie sur l'île » : sur un site dédié (consultazione5g.corsica) la Collectivité de Corse interroge les Corses sur le déploiement de la 5G dans l'île et lance une concertation citoyenne. Chacun peut (doit) y participer.

Ouverte depuis le 1er février 2022, cette consultation *« vise à informer l'ensemble des participants et à alimenter le débat démocratique sur la question de la 5G et, au-delà, elle questionne l'avenir numérique de l'île »* explique ce site de la Collectivité. *« Elle a également pour but de solliciter les contributions des parties prenantes, citoyens, élus, opérateurs, associations ou acteurs économiques sur un sujet clé, celui d'une technologie de communication qui interroge autant l'économie que la société, la santé ou l'environnement ».*
La consultation prendra fin au mois de mars, ses résultats, une fois analysés nourriront la réflexion de la Collectivité de Corse *« pour élaborer la feuille de route de la 5G en Corse ».*

Qu'est-ce que la 5G ? 5G pour « cinquième génération » de téléphonie mobile. La 5G a pour but de répondre à l'accroissement des besoins des usages numériques. Elle sous-tend des enjeux financiers colossaux. L'État français plaide pour la démocratisation de l'accès aux nouvelles technologies comme les réalités virtuelles ou augmentées, l'amélioration des communications électroniques (augmentation du débit, de la rapidité, de la disponibilité). La 5G vise à un saut de performance du débit (multiplié par 10), du délai de transmission (divisé par 10), et de la numérisation de la société (voitures autonomes, télémédecine, réseaux intelligents, etc.)
Quatre opérateurs se disputent ces enjeux en France : Bouygues Télécom, Free, Orange, SFR.

Participez à la consultation : cunsultazione5g.corsica

Quid du réchauffement climatique ? À l'heure de la lutte contre les dérèglements climatiques et de l'appel à maîtriser notre consommation énergétique, la 5G va tripler la consommation d'énergie des opérateurs mobiles, ce qui entraîne une augmentation d'au moins 2 % de la consommation électrique en France. Ce triplement de la consommation entraînera entre +2,7 M et +6,7 M tonnes d'émissions de CO_2 d'ici 2030 dans le pays, faisant fi des engagements pris pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pourquoi est-ce un danger pour la santé ? La téléphonie mobile est nocive pour la santé. Le passage de la 4G à la 5G aura inévitablement un effet encore plus nocif. Jusqu'à quel point ? Il n'y a malheureusement pas eu d'études d'impacts approfondies ni sur la santé, ni sur l'environnement.
C'est pourquoi, la Convention citoyenne pour le Climat a demandé un moratoire. C'est pourquoi aussi 170 scientifiques internationaux ont demandé ce moratoire, de même que 70 responsables politiques en France. Mais le déploiement avance à marche forcée dans tous les pays.
Pour l'Organisation Mondiale de la Santé et le monde scientifique, le risque cancérigène est avéré face à l'exposition aux ondes électromagnétiques. D'autres effets sont également listés : anxiété, céphalées, dépression, tendances suicidaires, fatigue, lésions diverses, effets sur la libido et la fertilité… La 5G fait appel aux ondes millimétriques de basses et de hautes fréquences. Quel sera son impact supplémentaire ? Notamment concernant les hautes fréquences non encore utilisées à ce jour ? Cet effet sur la santé des êtres humains et des animaux doit être étudiés avant tout déploiement de grande ampleur. Il est déjà établi pour les personnes « électro-sensibles ». L'ANSES déclare dans un rapport : *« les plaintes (douleurs, souffrance) formulées par les personnes se déclarant EHS correspondent à une réalité vécue ».* L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire reconnait aussi le manque de recul quant aux effets à long terme et signale : *« un manque important, voire une absence, de données relatives aux effets biologiques et sanitaires »* des réseaux sans

fil de cinquième génération. Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), le Conseil général de l'économie (CGE), l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), l'Inspection générale des Finances (IGF), ont rendu un rapport le 1er septembre 2020 où, ils appellent à *« une vigilance particulière »*. S'il n'y a pas d'effets à court terme selon ce rapport, *« des débats persistent toutefois, notamment pour ces effets de long terme, au sein de la communauté scientifique. »*
Un déploiement à l'aveugle est-il bien raisonnable à ce stade ?

Inquiétudes sur la sécurité numérique. Plus de débit, plus de rapidité, c'est aussi plus de facilité à exfiltrer des données. La 5G inquiète également d'un point de vue de la cybersécurité et de l'espionnage numérique.
Ce n'est pas pour rien que des pays comme les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou le Japon ont retardé le déploiement de la 5G... En ligne de mire l'espionnage chinois, notamment de l'entreprise Huawei, dont le matériel est banni aux États Unis. En Hollande, les services secrets se sont dits défavorables à l'ouverture du marché hollandais à la multinationale Huawei après avoir découvert avoir été espionnée sur son réseau interne. L'Europe réfléchit comment mieux contrôler les matériels 5G pouvant porter atteinte à la sécurité nationale des pays. Autre problème, si le déploiement de la 5G a commencé aux États-Unis, la FAA, autorité américaine de l'aviation et les grandes compagnies craignent *« un chaos aérien »* avec les interférences et perturbations que cela peut créer, et ont obtenu un évitement des principaux aéroports du pays. Le 18 janvier dernier, les compagnies adressaient une nouvelle mise en garde sur ces interférences qui affecteraient les radioaltimètres et donc la sécurité des vols.

Dans son rapport, 30 janvier 2020, l'Assemblée de Corse déclarait : *« Cette hâte à implanter une technologie dont on ne mesure pas les conséquences sanitaires, parait souvent motivée par des considérations financières, économiques et politiques, ou les luttes d'influence. Le processus de déploiement de la "5G" est donc largement entamé malgré les alarmes d'un nombre toujours croissant de scientifiques. Même l'Anses, dans le résumé conclusif de son rapport (page 49), reconnait l'absence de données dans la bande autour de 3,5 GHz. En octobre 2019, l'agence n'était pas en mesure de répondre aux questions qui se posent sur les effets sanitaires de l'exposition des populations à la "5G", faute de données fiables ».*
C'est pourquoi l'Assemblée de Corse a demandé un moratoire *« en attendant de disposer d'études d'impact environnementales et sanitaires, impartiales, objectives et indépendantes des intérêts industriels ».*
C'est pourquoi aussi, la Collectivité de Corse lance cette grande consultation. N'hésitez pas, participez ! ■
Fabiana Giovannini.

À l'issue de la visite de Yannick Jadot le 31 janvier à Bastia, un **comité corse de soutien à sa candidature** a été créé. Il est présidé par François Alfonsi, député européen et constitué par des personnalités ouvertes aux questions de l'**écologie sociale** et de l'**autonomie**. Celles et ceux qui souhaitent le rejoindre sont invité.e.s à se manifester **par e-mail** et **liker la page Facebook**.

sustegnujadot2022@gmail.com Sustegnu Yannick Jadot 2022

5G Et l'Europe ?

À l'initiative de Michèle Rivasi, membre du groupe Verts/ALE, deux études bibliographiques sur l'impact environnemental et sanitaire de la 5G, demandées par le panel pour l'avenir de la science et de la technologie (STOA) ont été présenté en mai 2021 au parlement européen.
« Les études dévoilées aujourd'hui sur l'impact sanitaire et l'impact environnemental de la 5G soulignent les très grandes incertitudes qui accompagnent la volonté de lancer la 5G à tout prix. Tout d'abord, il est faux de dire que les études montrent qu'il n'y a aucun risque. Il faudrait plutôt dire qu'elles n'ont pas été effectuées ou sont inadaptées. De plus, lorsque ces recherches existent et qu'elles sont recevables – même peu nombreuses – les articles publiés démontrent des effets biologiques préoccupants et qu'il est déloyal et malhonnête de vouloir les ignorer » dénonce Michèle Rivasi.
« L'étude sur l'impact environnemental de la 5G témoigne d'abord de notre méconnaissance globale de l'impact de la téléphonie mobile sur la faune et la flore. La littérature scientifique existante, bien qu'incomplète, nous apprend d'ores et déjà que l'arrivée de la 5G va modifier l'exposition de l'environnement et qu'un échauffement peut se produire pour toutes ses fréquences présentes et à venir chez tous les organismes étudiés. D'autres effets non thermiques ont aussi été mis en évidence, et même si d'autres études sont à prévoir, les premiers signaux observés sont préoccupants » poursuit l'eurodéputée. *« La cancérogénicité des ondes de la téléphonie mobile est désormais établie, ainsi que les effets sur la reproduction et le développement, avec des preuves suffisantes pour agir. Il s'agit en priorité de diminuer l'exposition du public, en limitant par exemple les seuils d'exposition à 6 V/m, tel que le préconise le rapport STOA sur l'impact sanitaire de la 5G, en accord avec le principe de précaution et avec les valeurs limites pratiquées en Suisse, en Italie mais aussi à Bruxelles et à Paris. »*
L'eurodéputée appelle à profiter plutôt *« des plans de soutien aux câbles et à la fibre optique – des technologies plus rapides et plus sécurisées déjà partiellement installées – pour promouvoir une "Europe du Gigabit" qui diminue les risques de l'exposition aux radiofréquences et qui réduira aussi la fracture numérique en reliant les zones rurales aux réseaux filaires existants ».*
Michèle Rivasi, appelle aussi à *« des téléphones qui rayonnent moins, ou mieux, afin de diminuer l'exposition de chacun d'entre nous, notamment des plus fragiles et des plus exposés. Nous devons être plus sages et plus intelligents que l'industrie des télécoms, qui a pour seul objectif l'augmentation du trafic et de la rentabilité de ses réseaux à travers la collecte et la transmission de données ».* ■ **F.G.**

Sortie du 3e long-métrage de Thierry De Peretti

« Enquête sur un scandale d'État »

Le 9 Février dernier est sorti « Enquête sur un scandale d'État », nouveau film de Thierry De Peretti. Entre fiction et documentaire, ce long-métrage interroge sur les dérives de la lutte anti-drogue en France…

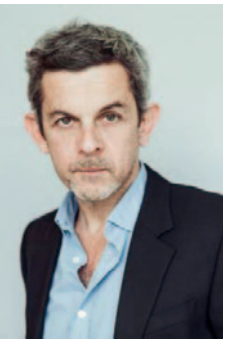

Thierry De Peretti, portrait

Metteur en scène, réalisateur et acteur, Thierry de Peretti est né à Ajaccio.
Au théâtre, il est lauréat de La Villa Médicis Hors-les-Murs et obtient le Prix de la révélation du syndicat national de la Critique en 2001 pour « Le Retour au désert de Bernard-Marie Koltès ». Il a récemment mis en scène « Les Larmes Amères de Petra Von Kant » de R.W. Fassbinder au Théâtre de l'Œuvre.
Il est acteur notamment dans les films « Le Silence » d'Orso Miret, « Yves Saint-Laurent » de Bertrand Bonello et « Ceux qui m'aiment prendront le train » de Patrice Chéreau.
Au cinéma, après deux courts métrages, « Le Jour de ma mort » et « Sleepwalkers », il réalise « Les Apaches » - sélectionné à la Quinzaine des réalisateurs de Cannes en 2013.
En 2017 il réalise « Une vie violente » présenté dans le cadre de la Semaine de la Critique à Cannes, le réalisateur revient sur un événement tragique de l'histoire corse. Le décès d'un jeune militant nationaliste assassiné en 2001 à Bastia : Nicolas Montigny. ■

« Enquête sur un scandale d'État » s'inspire de « L'Infiltré » d'Hubert Avoine et d'Emmanuel Fansten (Ed. Robert Laffont). Roschdy Zem y incarne un agent officieux de l'Office français des stupéfiants chargé de remonter une filière du trafic de drogue en France : une histoire vraie. Avec Pio Marmaï en journaliste de *Libération*, et Vincent Lindon en chef des stups soupçonné de trafic, Thierry de Peretti interroge sur la corruption possible d'une institution.
Infiltré depuis six ans dans un réseau de trafic de drogue, Hubert Antoine confie à un journaliste la découverte d'un trafic de drogue organisé par l'Office français des stupéfiants au bénéfice de ses cadres. Entre confessions secrètes, conférences de rédaction et interrogatoires du chef de la lutte contre la drogue, s'immisce une quête de la vérité.
Pour son film, Thierry De Peretti a choisi le format 1.33, dit « carré », il se réfère ainsi à une image de reportage. La prépondérance des plans séquences va aussi dans ce sens, avec une caméra aux mouvements fluides, réglés par la talentueuse directrice de la photo Claire Mathon (César de la Meilleure photographie pour « Portrait de la jeune fille en feu » en 2020). Ancré dans le réel, « Enquête sur un scandale d'État » entretient une distance par rapport au récit, pour favoriser un regard critique du spectateur sur tous les protagonistes.

Un film inspiré d'une affaire judiciaire française

Thierry De Peretti s'inspire pour son nouveau film de l'affaire François Thierry, du nom du l'ancien patron de la lutte anti-drogue accusé d'avoir entretenu des liens avec l'un des plus grands trafiquants d'Europe et favorisé l'importation de dizaines de tonnes de stupéfiants en France. L'intégralité des noms est modifiée dans le film mais l'histoire y est similaire par bien des aspects.
En mai 2016, dans les colonnes de *Libération*, le journaliste Emmanuel Fansten avait révélé cette affaire d'État avant de lui consacrer deux livres, « De la traque du Chapo Guzman au scandale français des stups », co-écrit avec Hubert Avoine, puis un second en mars 2021 « Trafics d'État - Enquête sur les dérives de la lutte antidrogue ». Comme le journaliste l'écrit le 22 mai 2016 dans un article pour *Libération*, *« le système a déraillé brutalement le 17 octobre à Paris »*. Ce jour-là, la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) intercepte trois camionnettes garées sur le boulevard Exelmans, au cœur du XVe arrondissement de la capitale. À l'intérieur, on y retrouve près de 7,1 tonnes de cannabis. Une saisie record saluée aussi bien par François Thierry, le commissaire à la tête de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), que le président François Hollande, qui se rend sur les lieux le lendemain de l'opération. Mais cette saisie était l'équivalent d'une mise en scène.
En plus de la quantité spectaculaire de stupéfiants, une facture adressée à un certain Sofiane H. est également retrouvée. L'homme est bien connu de la police pour son train de vie flamboyant : il vit à l'époque dans un penthouse de 300 mètres carrés avec piscine intérieure et paye son loyer mensuel de 9000 euros en espèces. Mais il est aussi informateur pour l'OCRTIS (Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants). C'est François Thierry lui-même qui l'a recruté en Espagne, pays où Sofiane Hambli était incarcéré. Contre des informations, l'homme reçoit une remise de

peine, avant d'être extradé et de profiter d'une *«protection en haut lieu, ce qui lui permettait de poursuivre ses activités sans jamais être inquiété»*.

Un trafic autorisé par l'État

Sofiane Hambli n'est pas simplement recruté pour donner des informations à l'OCRTIS mais se retrouve au centre d'une stratégie qui consiste à laisser passer la drogue pour remonter les filières. L'opération, lancée en 2009, a un nom de code: Myrmidion. Grâce au système des *«livraisons surveillées»*, il prend la tête du *«troisième réseau d'Europe en termes de volume de trafic»*. *«Grâce à ses bienfaiteurs, Sofiane Hambli avait les frontières ouvertes et pouvait faire son business»*, a expliqué Emmanuel Fansten au micro d'*Europe 1* en mars dernier. Plusieurs dizaines de tonnes de drogues auraient été importées en à peine six ans, grâce à ce système parfaitement rôdé. Cette stratégie aurait même été validée par la direction centrale de la police judiciaire. *«Ça a l'avantage de permettre aux différents ministres de l'Intérieur qui se sont succédés de poser aux côtés d'importantes saisies»*, estime le journaliste.

Depuis août 2017, François Thierry est mis en examen pour *«complicité de trafic de stupéfiants»* et a vu son ancien service, l'OCRTIS, être remplacé par l'Office anti-stupéfiants (l'OFAST) avec pour objectif de coordonner les différents services luttant contre le trafic de stupéfiants. ■ **Clara Maria Laredo.**

Premières critiques

Ce film porté par un casting prestigieux: Roschdy Zem, Vincent Lindon, Pio Marmaï, Alexis Manenti et Valéria Bruni-Tedeschi dans les rôles principaux, a reçu dès sa sortie des critiques très élogieuses, de la part de la presse. En effet *Le Parisien* le qualifie de *«long métrage nerveux et passionnant»*, *Voici* a déclaré qu'il s'agissait là *«d'un film captivant, inspiré, à la frontière du documentaire et du thriller politique»*, tandis que *Le Nouvel Observateur* écrit: *«Le film suit cet indic filou aux nombreuses zones d'ombre (Roschdy Zem est génial!), sans jamais chercher à les élucider. Un choix pertinent, relayé par une mise en scène au cordeau, sèche et épurée, qui permet au film d'éviter le piège de la simple chronique politico-judiciaire»*. ■

Réchauffement climatique

On marche sur la tête!

Quand, le cœur remplit de reconnaissance, nos applaudissements se faisaient entendre à 20h le soir sur les balcons de nos confinements et que les uns et les autres s'armaient de bonnes résolutions, pensions-nous qu'il ressemblerait à ça «le monde d'après»?

En Chine, on a aspergé de neige artificielle des kilomètres de pistes ou de glaces pour faire glisser des sportifs alors que les conditions climatiques ne permettent pas l'organisation de jeux olympiques d'hiver. On fait se produire les athlètes dans d'anciennes friches industrielles, sur fond de cheminées de centrales nucléaires, alors que le sport doit respirer la santé et la forme olympique. Au Qatar, on a bâti des infrastructures pour la prochaine coupe du monde de football, qui captera l'attention de milliards de téléspectateurs, sous des températures caniculaires au prix de milliers de vies d'ouvriers sacrifiés, contraints de travailler dans des conditions quasi esclavagistes... Selon les associations de défense des droits de l'Homme, informés auprès des pays concernés, 6500 migrants (37 selon le Qatar!) venus du Sri Lanka, du Bengladesh, d'Inde, du Pakistan, auraient perdu la vie sur les chantiers de la coupe du monde de football 2022. Un chiffre encore sous-évalué car deux autres pays gros pourvoyeurs de main d'œuvre, le Kenya et les Philippines, n'ont pas communiqué le nombre de leurs travailleurs morts sur les chantiers qataris. On a construit des stades gigantesques avec système de climatisation (à ciel ouvert!) pour atténuer la chaleur étouffante à l'heure du non-respect des engagements internationaux pour lutter contre le réchauffement climatique... mais bon sang, on marche sur la tête!!! Le choix des candidats à l'organisation de ce type de grand évènement, ne se fait pas en fonction de l'intérêt sportif et des possibilités d'accueil, mais en fonction du business qu'ils rapportent et des rapports de force qu'ils imposent, à coup de petits arrangements, jusqu'aux enveloppes de dessous de table... Au point de bousculer tous les championnats européens puisque le Mondial se déroulera pour la première fois en hiver (50° l'été, 30° en hiver au Qatar)...

La surconsommation entraînant la surexploitation des ressources et le gaspillage de nouvelles habitudes de vie de nos sociétés vont revenir en pleine face du monde tels des boomerangs en accélérant encore les conséquences des dérèglements climatiques. On ne va plus promener en ville ou à la campagne, on surfe sur internet à longueur de journée ou de soirée, on remplace systématiquement les objets high-tech pour des raisons de modes, de couleurs, alors qu'ils pourraient encore servir, on n'épluche plus une banane, ou une orange, on les achète déjà pelées protégées dans des emballages plastiques! Ces 50 dernières années, la consommation mondiale de viande a été multiplié par 5 alors que la population a doublé. Et ce n'est pas un rattrapage des pays sous-développés qui continuent à en consommer insuffisamment, mais bien des pays développés qui en abuse considérablement. L'élevage est ainsi la première source d'émissions de gaz à effet de serre avant les transports! Le cheptel mondial s'élève à 75 milliards, soit 10 animaux par être humain! Ce qui fait que 80% des surfaces agricoles mondiales sont consacrées à la production de fourrage. 80% aussi de la déforestation est destinée à la production de soja et cultures fourragères...

L'impact environnemental de tous ces usages est catastrophique sur le climat. Il faut changer nos habitudes de consommation, et ce n'est pas les grands de la planète qui montrent l'exemple avec des aberrations tels les stades climatisés du Qatar ou les pistes de neige artificielle en Chine. ■ **F.G.**

Y a-t-il un Peuple Corse ? Une réponse par Non, inutile de poursuivre. Mais le négationniste devrait expliquer à ceux, nombreux, qui disent « Oui, il y a un Peuple Corse ».

La Corse est-elle traitée comme une colonie ?

Essai d'un questionnaire pour répondre à cette question

par Max Simeoni

Sans détailler depuis l'apparition de l'homme et son expansion planétaire, pour en rester à l'Histoire, celle des documents écrits, il apparaît que des peuples ont pris racines dans l'île. Pour considérer y être nés et leurs parents inhumés, pour échanger par mer avec d'autres ou pour la défendre contre des envahisseurs. Ils ont fait comme tous les autres et, comme eux, se sont sentis *in fine* un peuple sur son territoire. Le territoire a secrété son peuple insulaire.

La réponse est donc Oui. C'est un petit peuple au sens que l'on donne aujourd'hui, au sens des valeurs qui définissent l'humanisme. Il a donc les droits de vivre et de penser à son devenir collectif.

Est-ce un peuple menacé de disparition par un projet d'un État dominant le colonisant ou une fatalité de l'Histoire des peuples ? Des peuples petits en nombre avec des territoires petits en surface existent. Ce n'est donc nullement une fatalité.

Le survol de moins de trois siècles de présence française républicaine démontre ce colonialisme.

Une période bousculée suit la prise de la Bastille en 1789. Tout juste 27 ans après (Première République, Napoléon Ier et l'Empire, la Restauration, Napoléon III), en 1818, l'État français impose la fameuse loi Douanière pendant 95 ans (un siècle), honnis par tous les Corses, abolie en 1913 veille de l'hécatombe de 14-18 ou 13.000 Corses sont morts et d'innombrables mutilés, tous des procréateurs, conséquences catastrophiques pour la démographie. La République avait besoin d'hommes pour ses guerres et son Empire colonial. Elle a vidé le réservoir. En 1962, quand j'ouvre mon cabinet médical à Bastia, il ne restait que 160.000 hab. en tout et pour tout dans l'île et l'exil continuait. La Corse, non développée, appauvrie et dépeuplée, était convaincue qu'elle était inexorablement incapable de nourrir ses habitants, que c'étaient eux qui l'abandonnaient (*« la terre est trop basse pour eux »* disaient les chansonniers d'alors) et les Corses étaient fiers qu'un grand pays leur donnaient une chance d'échapper à leur sort voué par nature à la misère ! L'Empire colonial a son point final avec l'indépendance de l'Algérie reconnue par les accords d'Evian, précisément en 1962 sous De Gaulle.

> **Le pouvoir local des nationalistes les rend responsables d'une gestion. Le 4e statut particulier ne leur donne pas assez de pouvoir. Ils sont à l'usure sans une « autonomie complète et de plein exercice ».**

Sans l'Empire, la République pour s'insérer dans la Construction européenne qui débute par l'économie (ACE, Énergie...) doit reprendre le retard de ses régions périphériques frontalières. Ses technocrates érigent des plans d'actions régionales. La Datar demande un rapport à l'*Hudson Institute* pour le tourisme, il doit rester secret stipule le contrat. L'Hudson Institute enquête sur l'île et propose 4 scénarios pour un développement touristique tout en envisageant les réactions des habitants. La Datar choisit et fait adopter en Conseil des ministres en 1971 la solution que l'*Hudson Institute* déconseille : celle d'un développement massif et rapide (250.000 à 300.000 lits à construire en 10 ans) avec 70.000 nouveaux venus techniciens et autres pour l'encadrer ! L'ARC obtient ce document et le publie. Le rejet dans l'île est total. Personne n'en veut. L'État ment et, pour se défausser, va jusqu'à incriminer l'Hudson Institute tenu au secret par contrat. Il semble enterrer. Il n'en est rien.

Ce processus continue, non par l'État républicain qui n'apparaît plus, mais par les crédits bancaires ou des détaxes genre bille et bandes.

La détaxe de 30 % pour les constructions à vocation locative fait pousser les résidences secondaires comme une culture de champignons ! Inutile d'épiloguer. Le bâtiment va...

L'ARC a, par Jean Mannarini, cadre commercial de la maison Mattei, le document de la Covirep qui établit que des vignerons Pieds Noirs associés, dominant les mercuriales locales, pratiquent des traites de cavalerie ce qui va accélérer l'occupation de la cave de l'un d'eux à Aleria par Edmond Simeoni.

Le préfet Gilly, qui ignore que l'ARC détient cette preuve et tente d'impliquer Mattei, permet à l'ARC de le faire connaître à la presse nationale et internationale accourue à Aleria. Un an jour pour jour après le procès d'Edmond Simeoni, j'occupe avec une quinzaine de militants cagoulés mais seul à visage découvert, une cave à Aghjone d'un vigneron continental qui y traite ses raisins d'un vignoble énorme, doublement hors la loi vu la limitation des droits de plantation et un métier de minotier incompatible, avec donc la complicité de l'administration française.

Les documents de l'*Hudson Institute* et de la Covirep ne sont pas des théories. Ce sont des preuves de cette colonisation. Les chiffres de l'Insee permettent ce constat.

Le tourisme représente plus de 20 % du PIB insulaire, le triple des régions dites « touristiques majeures » de l'Hexagone ! La terre insulaire est aux plus offrants. Spéculations immobilières et pressions mafieuses s'en suivent. Et nous avons 60.000 précaires et autant en voie de le devenir. L'île est classée comme très pauvre dans les statistiques officielles. Elle a doublé sa population. De 160.000, elle en compte aujourd'hui 330.000 largement en 30 ou 40 ans par l'apport des arrivants et non par les naissances. « Le moteur du développement, oui mais colonial » et la disparition à terme de ce qui reste d'un peuple, notre peuple.

La nouveauté de ces 10 dernières années est une prise de la CdC avec une majorité «absolue» de nationalistes, d'abord en coalition où les autonomistes refusent de fusionner après l'avoir votée en Congrès à la majorité absolue en palabrant durant 14 mois, puis s'être partagés titres, charges et fonctions. La coalition finit par donner cette majorité «absolue» à Gilles Simeoni tout seul.

Le pouvoir local des nationalistes les rend responsables d'une gestion. Le 4e statut particulier de Cazeneuve ne leur donne pas assez de pouvoir. Autrement dit, ils sont à l'usure sans une «autonomie complète et de plein exercice». Or la République idéologiquement dit *Niet !*

Elle a signé, faute de pouvoir l'empêcher, la Charte du Conseil de l'Europe, un traité pour promouvoir les langues régionales, mais ne l'a pas fait ratifier ce qui l'a bloqué.

De même, l'Unesco a demandé à des experts un rapport sur ces langues publié en 2002/2003 qui en a établi les critères de survie. Le corse fait partie des langues en voie de disparition. Il faut saluer tous les culturels souvent bénévoles qui s'impliquent dans l'apprentissage des enfants de notre langue. Ils ont le mérite de la foi. Elle ne peut suffire mais ils retardent le seuil des langues mortes. Le problème est politique, il faut faire céder un État jacobin. Les élections sans souveraineté de faire la Loi ou de l'infléchir, sans autonomie ni coofficialité, nous divisent et nous rendent impuissants. Ce ne sont pas nos chapelets qu'on répète machinalement qui feront le miracle. Ni les joutes électoralistes qui rendent accrocs.

Il est temps d'œuvrer à la confection de cet outil pour agir par la loi, celui d'un parti au sein du peuple dans chaque vallée, sur chaque côte dans l'île et dans la diaspora, capable de convaincre les Corses encore sceptiques et l'État républicain des jacobins. ■

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par Madame Marie-Thérèse FANNI, demeurant à Alata (20167), lotissement la Colline de Trova, Entrée B,
A la Société F-MT, Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, dont le siège social est à Afa (20167), la Majo, la Radica, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 509 618 708, suivant acte sous seing privé en date du 1er avril 2010,
Du fonds de commerce de prêt-à-porter enfants situé à Mezzavia (20167), Centre Commercial la Rocade Ajaccio, connu sous le nom de « Grenadine »,
A pris fin le 30 juin 2020 par résiliation amiable.

Pour unique avis, le locataire-gérant.

LOCATION-GÉRANCE

Madame Marie-Thérèse FANNI, demeurant à Alata (20167), lotissement la Colline de Trova, entrée B, et :
La Société F-MT, Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 509 618 708,
Ont convenu au terme d'un avenant en date du 29 mars 2013 de prolonger la durée initiale du contrat de location-gérance conclu le 1er avril 2010 portant sur le fonds de commerce de prêt-à-porter enfant situé à Mezzavia (20167), Centre commercial la Rocade Ajaccio, connu sous le nom de « Grenadine », d'une durée initiale prenant fin le 31 mars 2013, pour une nouvelle durée de trois années prenant fin le 31 mars 2016, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

Pour avis, Le locataire-gérant

LA MER A PERTE DE VUE
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 241 RESIDENCE MARINA DI FIORI
20137 PORTO-VECCHIO
538 345 687 RCS AJACCIO

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 10 janvier 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 241 Résidence Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO, au Hameau de l'Ospedale, Funtanedda, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 1er février 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis La Gérance

S.C.I. PACIFIQUE
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 241 RESIDENCE MARINA DI FIORI
20137 PORTO-VECCHIO
449 109 560 RCS AJACCIO

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 10 janvier 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 241 Résidence Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO, au Hameau de l'Ospedale, Funtanedda, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 1er février 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis La Gérance

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE : MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF : FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE : MARC BATTISTINI • RÉDACTION : 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE : VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR : STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0422C82046 • ISSN 1262

Paule VILLANOVA & Maria SINIBALDI
Notaires Associées - Résidence U Principiu -
9 Avenue Baron Mariani - 20250 CORTE
Tél. 04.95.45.25.50 - Fax. 04.95.45.25.59
office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 25 janvier 2016,Monsieur Charles Joseph Edmond PRADEL, demeurant à L'ILE-ROUSSE (20220) Résidence PAOLINA né à DENAIN (59220), le 19 juillet 1945, décédé à CALVI (20260), le 14 décembre 2021 a consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Paule VILLANOVA, Notaire à CORTE (20250), 9 Avenue Baron Mariani », le 7 février 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine, dont une copie authentique a été adressée au Greffe du Tribunal Judiciaire de BASTIA.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (20250) – 9 Avenue baron Mariani, référence CRPCEN : 20047, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Maître Paule VILLANOVA

REMORQUAGE MARTINI
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE RANUCCHIETTO, MEZZAVIA, 20167 AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 7 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : REMORQUAGE MARTINI
Siège social: Chemin de Ranucchietto, Mezzavia, 20167 AJACCIO
Objet social : Assistance et remorquage de véhicules automobiles
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Jean-Philippe MARTINI, demeurant au 17 Boulevard Benielli, Résidence les Cyclamens bâtiment B1, 20000 AJACCIO, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis La Gérance

FRANCESCA
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 20237 GIOCATOJO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 janvier 2022 , il a été constitué une Société par actions simplifiée
Dénomination : FRANCESCA
Capital : 1 000 euros divisé en 100 actions d'un montant de 10 euros chacune,entièrement souscrites et libérées en totalité.
Siège : 20237 GIOCATOJO
Objet : Parfumerie, Cosmétique, Esthétiques, Articles de Paris, Maroquinerie
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
President : Madame BILLONNET-BIAGGI Karene
Demeurant 20237 GIOCATOJO
Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

Catherine COSTA - AVOCAT
22 lot Arbucetta – 20620 BIGUGLIA
Tél. : 04.95.38.89.69.

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE ET DE GERANT

Suivant acte S.S.P de cession de parts de la SCI L.G au capital de 300 €, ayant son siège social 6 Lotissement Le Lancone Casatorra, BIGUGLIA (20620), RCS BASTIA 848 275 137, en date à Biguglia du 25 janvier 2022 enregistré à BASTIA le 31 janvier 2022, Mme COSTA Catherine demeurant 6 lot le Lancone 20620 BIGUGLIA a démissionné de ses fonctions de gérante à compter du 25 janvier 2022 ; en conséquence, la SAS J.C.G, au capital social de 300.000 Euros, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 845 319 987, ayant son siège social à BIGUGLIA (20620), 6 lotissement Le Lancone, 20620 BIGUGLIA, représentée par son mandataire personne physique, Jean-Charles, Félix GIABICONI a été nommée gérante de la société pour une durée indéterminée à compter du 25 janvier 2022.
Par même acte SSP, la société a modifié sa dénomination sociale L.G pour la remplacer par la dénomination sociale JCB.
Les articles 3 et 17 des statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Pour unique insertion.

BARAGHJU
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Zone Artisanale CAMPO VALLONE
Lot 10 B 20620 BIGUGLIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2021 , il a été constitué une Société par actions simplifiées
Dénomination : BARAGHJU
Capital : 1 500 euros divisé en 150 actions d'un montant de 10 euros chacune,entièrement souscrites et libérées en totalité.
Siège : Zone Artisanale CAMPO VALLONE Lot 10B 20620 BIGUGLIA
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location de résidences hôtelières, ainsi que les prestations nécessaires à l'exploitation de l'activité (Fournitures de Linges, Nettoyage, Réception, Petits Déjeuners) directement ou par Conciergerie, l'exploitation de tous fonds de commerce ou établissements d'hôtellerie et d'activités annexes complémentaire.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
President : Monsieur BALDASSARI Nicolas, Demeurant – 20 221 CERVIONI
Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

PRO-G2A
SARL au capital de 9 000 euros
Siège social : 15 Résidence Solivi
20117 ECCICA SUARELLA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ECCICA-SUARELLA du 04 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : PRO-G2A
Siège social : 15 Résidence Solivi, 20117 ECCICA SUARELLA
Objet social : Toutes activités d'ingénierie, études techniques, programmation, conseil, et aide à la prise de décision auprès de maîtres d'ouvrage donneurs d'ordre pour lequel projets, ouvrages, opérations immobilières sont réalisés.
La réalisation des activités d'assistance et d'accompagnement du maître d'ouvrage lors des études préalables à la décision de lancement de projets, des études opérationnelles, et du suivi des projets conçus et dirigés par une maîtrise d'œuvre désignée par le maitre d'ouvrage.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.
Capital social : 9 000 euros
Gérance : - Mr Eric, François GIANNONE, demeurant 15 Résidence Solivi, 20117 ECCICA SUARELLA,
- Mr Pierre Dominique Jean ANCHETTI, demeurant Résidence Les Palmiers, Porte B, Parc Berthault, 20000 AJACCIO

Pour avis, La Gérance

AVIS

Aux termes d'un ASSP en date du 09/02/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : DONNA IMMOBILIER
Objet social : Administration de biens, gestion d'immeubles et syndic de copropriété
Siège social : La Chapelle, Couvent des Capanelles, 4 Route de Ville, 20200 BASTIA
Capital : 2 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BASTIA
Président : Madame MAESTRACCI EMILIE, demeurant Rés Les Terrasses du Belvédère Bât A , Chem des Oliviers, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO
Directeur général : Madame MATTEI MARINE, demeurant 27 rue Chanoine Letteron, 20200 BASTIA
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : Hormis la cession d'actions entre associés, les transmissions de titres nécessitent l'agrément préalable de l'AGE sur décision à l'unanimité.

Emilie MAESTRACCI

SCI SANTONI
Société au capital de 1 000 euros
Siège social : HAMEAU DE VENZOLASCA
20230 SANTA LUCIA DI MORIANI

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 26 janvier 2022, il a été constitué une Société civile immobilière
Dénomination : SCI SANTONI
Capital : 1000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité
Siège : HAMEAU DE VENZOLASCA, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI
Objet : La société a pour objet la propriété, l'administration, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle serait ou pourrait devenir propriétaires par voie d' acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ainsi que toutes opérations s' y rapportant directement ou indirectement. Et plus généralement la propriété ou la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
Gérant : Mr SANTONI Anthony et Mme SANTONI SANGUINETTI Alexandra présents et acceptants, sont nommés en qualité de premier gérant.
Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

SOCIETE CASADORIA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 30 490 EUROS
SIEGE : 8 RUE DORIA - 20169 BONIFACIO
405 251 240 RCS AJACCIO
SIEGE DE LIQUIDATION : 8 RUE DORIA - 20169 BONIFACIO
405 251 240 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 janvier 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Claude GUILLERY, demeurant à Finocchio, chemin de Caprile, 20169 Bonifacio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 8 Rue Doria, 20169 Bonifacio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

SOCIETE CASADORIA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN LIQUIDATIONAU CAPITAL DE 30 490 EUROS
SIEGE : 8 RUE DORIA, 20169 BONIFACIO
SIEGE DE LIQUIDATION : 8 RUE DORIA, 20169 BONIFACIO
405 251 240 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale réunie le 17 janvier 2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Claude GUILLERY, demeurant Finocchio, Chemin de Caprile, 20169 Bonifacio, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

Abbunamentu

❒ 55 € un annu/un an
❒ 34 € sei mesi/six mois
❒ 82 € u stranieru/étranger

Casata è Nome (nom et prénom) .....
Indirizzu (adresse) .....
.....
Telefonu (téléphone) .....
Mel .....

Arritti
5 Bd H. de Montera
20200 Bastia
Tél. : 09 65 32 16 90
Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr
www.arritti.corsica